

CULTURE :  
une FICHE pour  
L'essentiel

La conception d'une salle polyvalente est un défi pour toute collectivité qui va l'engager pour 20 à 30 ans. Il s'agit de concilier les attentes et les contraintes de nombreux futurs utilisateurs. Rendre un lieu capable d'accueillir un spectacle dans les meilleures conditions techniques, et dans le cadre de moyens financiers et humains définis, est un processus long et nécessitant l'intervention de multiples compétences.

La construction ou la rénovation d'une salle dépend de la définition d'un projet culturel qui déterminera notamment le type de spectacle souhaité, la fréquence de programmation, les interactions avec le territoire (action culturelle) et les activités qui s'y dérouleront au service des habitants.

Un lieu, quel qu'il soit, devient « lieu scénique » dès qu'il est doté de certaines fonctionnalités propres à la tenue d'un spectacle vivant.

# de la salle polyvalente au lieu de spectacle

mars 2021



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu.e.s manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu.e.s. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisation

En partenariat avec

## **POUR DEVENIR UNE SALLE DE SPECTACLES, UN LIEU DOIT RÉPONDRE À DEUX IMPÉRATIFS**

- **Accueillir un public et le mettre dans des conditions lui permettant de voir et d'entendre ;**
- **Permettre à l'artiste de donner à voir et à entendre sa prestation et tout ce qui constitue le spectacle.**

Sur le plan technique cela se traduit en actions par : **montrer et masquer**.

Ces principes se mettent en œuvre dans trois domaines :

- Les locaux (et les infrastructures)
- L'équipement
- Les personnels

## **LES LOCAUX ET LES INFRASTRUCTURES**

**Quatre critères principaux définissent la qualité scénographique** d'une salle de spectacles et permettent de fixer les priorités en termes d'aménagement.

### **LES VOLUMES**

#### **L'ensemble scène/salle**

Il répond à une étude précise du rapport entre ces deux espaces afin d'offrir à la fois un espace de confort visuel et auditif pour les spectateurs tout en favorisant une proximité avec les artistes. Un ensemble de paramètres entre en compte : la jauge du public et sa disposition, les dimensions scéniques et les contraintes architecturales.

#### **L'espace scénique**

Il est défini par ses dimensions utiles, c'est-à-dire sa largeur du mur côté jardin (à gauche de la scène) au mur côté cour (à droite de la scène), sa profondeur de la face (nez de scène ou rideau de scène) au mur du lointain, mais aussi sa hauteur.

En dehors de la scène qui accueille les artistes lors de la représentation, l'espace scénique intègre également des coulisses qui permettent des changements de costumes rapides et la mise en place d'accessoires, des stockages de décors avant un changement, le stockage d'une échelle, d'échafaudages, d'une nacelle ou le déplacement de comédiens sans être vus du public.

Pour préserver la polyvalence de la salle et lui rendre la totalité de sa surface pour d'autres activités, la solution d'une scène démontable et modulable sans cadre de scène fixe s'impose comme la plus pertinente.

On définit ainsi une salle du type « espace scénique intégré ».

#### **Les locaux de rangement**

- Connexes à la scène, ils abritent du matériel son, lumière, rideaux ainsi qu'un atelier de première maintenance. Ils sont, cependant, fréquemment oubliés et handicapent le fonctionnement d'une salle de spectacles. Accueillir un spectacle représente un flux de personnels (artistes et techniciens) et matériels (décors, flight case...) qui vont graviter sur et autour de la scène. L'espace est une nécessité.
- Connexes à la salle, ils sont indispensables pour stocker chaises, tables et autre mobilier nécessaire aux différentes configurations de la salle polyvalente.

#### **Les loges**

Au plus proche de la scène, elles doivent permettre de s'isoler, se détendre, se maquiller et disposer de douches et sanitaires.

#### **La régie**

Parfois négligée, la régie est le lieu dans lequel prennent place les appareils de contrôle du son, de la lumière et de la vidéo. La régie doit offrir une bonne écoute de ce qui se passe sur scène et une bonne visibilité. Pour certains spectacles les régisseurs devront se mettre en salle, parfois au milieu des spectateurs. La régie garde cependant son utilité pour nombre de manifestations et permet également de ranger en lieu sûr du matériel fragile. Prévoir différentes positions de la régie selon les configurations est nécessaire.

## L'ISOLEMENT DU COMPLEXE SCÈNE/SALLE

- **L'occultation complète** de l'ensemble scène/salle doit être rendue possible simplement. Obtenir le noir en salle est un impératif.
- **L'isolation acoustique** est également incontournable. Les bruits ambiants viennent parasiter le bon déroulement du spectacle (pensez à la mobylette qui passe ou au chien qui aboie), mais il est nécessaire aussi de protéger les riverains des nuisances sonores que peuvent générer certains spectacles.
- **L'espace scénique** est à traiter distinctement du reste de la salle. La cage (ensemble du plateau sur toute sa hauteur) de scène doit permettre de ne montrer au spectateur que le spectacle sans y ajouter l'environnement technique, sauf choix artistique.

## LES ACCROCHES

La facilité d'usage d'une salle de spectacles est définie notamment par ses « accroches » tant sur scène qu'en salle. **Faisant partie de la serrurerie, elles permettent d'installer les projecteurs, rideaux, éléments de son, de décors ou de machinerie** qui sont propres à chaque spectacle. Plus il y a d'accroches, plus les installations sont rapides et donc le temps de travail maîtrisé et sécurisé.

**Une cage de scène est équipée de porteuses** : ce sont des tubes traversant la scène de gauche à droite. Ils peuvent être fixes et plafonnés, ou mobiles et se déplacer de haut en bas, offrant ainsi la possibilité de réaliser une partie du travail technique depuis le sol, à hauteur d'homme. Moins visibles que les équipements en son et lumière, souvent peu compris dans leur usage, les éléments de serrurerie scénique orientent l'organisation de travail des techniciens. L'investissement budgétaire est incontournable, mais il se rentabilise.

## LES RÉSEAUX

### Les réseaux électriques

Une salle de spectacles est innervée de multiples câblages : l'alimentation électrique pour les besoins courants (en 400 volts triphasés et 240 volts monophasés), mais aussi de multiples lignes électriques sur scène et en salle pour alimenter les projecteurs. Ces lignes électriques peuvent être soit « directes » (en 240 volts non gradués), soit graduables pour varier l'éclairage d'un projecteur ou encore mixtes (directes ou graduées). Leur accessibilité favorise l'installation de la régie aux endroits adéquats en fonction des spectacles.

### Les réseaux numériques

L'évolution technologique des projecteurs impose une transmission de la data, c'est-à-dire de l'information numérique qui va permettre le pilotage des appareils d'éclairage. De même pour la sonorisation où le numérique relie les différents éléments. Le câblage Ethernet prend alors toute sa place.

Une large distribution des réseaux numériques participe à la réussite fonctionnelle de la salle et à sa souplesse d'utilisation.

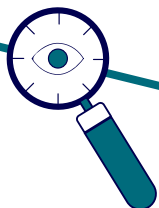
## L'ÉQUIPEMENT

Toujours en se référant au projet culturel qui définit la fréquence des spectacles, le besoin en matériel d'éclairage et de sonorisation doit être réfléchi stratégiquement. Cet équipement en « base » sera complété ponctuellement par de la location (prévoir un budget de fonctionnement).

## LES PERSONNELS

Le caractère « lieu scénique » d'une salle polyvalente augmente significativement sa technicité. Aussi sa gestion doit être confiée à des personnels compétents et formés qui pourront être secondés pendant l'accueil de spectacles par des techniciens spécialistes (prestataires techniques, salariés intermittents) - cf fiche « Les responsabilités et obligations des élu·e·s ». Ici encore il faudra prévoir un budget de fonctionnement.

# POUR ALLER PLUS LOIN



## Vidéo

Aménagement scénique - Histoire de la scénographie (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[youtube.com](https://www.youtube.com)

## Fiche pédagogique

Aménagement scénique - Histoire de la scénographie (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[apmac.asso.fr](https://apmac.asso.fr)

## Vidéo

Aménagement scénique - Réussir sa salle de spectacle (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[youtube.com](https://www.youtube.com)

## Fiche pédagogique

Réussir sa salle de spectacle (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[apmac.asso.fr](https://apmac.asso.fr)

## Vidéo

Aménagement scénique - Espaces et volumes (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[youtube.com](https://www.youtube.com)

## Fiche pédagogique

Espaces et volumes (ODIA Normandie, APMAC, Agence culturelle Grand Est)

[apmac.asso.fr](https://apmac.asso.fr)

## Guide

Réussir sa salle de spectacle (UR-CAUE Pays de Loire)

[urcaue-paysdelaloire.com](https://urcaue-paysdelaloire.com)

## Guide

La qualité des constructions publiques (MIQCP)

[miqcp.gouv.fr](https://miqcp.gouv.fr)

## Guide

La salle polyvalente à l'épreuve du spectacle vivant (APMAC)

[apmac.asso.fr](https://apmac.asso.fr)

## LES FICHES

- *Elu.e.s et formation*
- *Elaborer une politique culturelle*
- *Les responsabilités et obligations des élu.e.s*
- *Le diagnostic de territoire*
- *Les droits culturels des personnes*
- *Les acteurs institutionnels de la culture*
- *L'éducation artistique et culturelle*
- *Modes de rémunération d'une activité culturelle*
- *La bibliothèque / médiathèque de territoire*
- *Organiser un événement culturel éco-responsable*
- *Organiser une exposition d'art*
- *Le mécénat pour développer son territoire*



## RÉDACTION

APMAC



Les fiches sont disponibles sur :

[la-nouvelleaquitaine.fr](https://la-nouvelleaquitaine.fr)

[auvergnerhonealpes  
spectacle vivant.fr](https://auvergnerhonealpes.spectacle vivant.fr)

[artis-bfc.fr](https://artis-bfc.fr)

Mise en page : Marion Boucharlat

Les agences sont financées par :